

Sujet : [INTERNET] consultation publique dossier Sud environnement Saint Dezery

De : Michel Gangloff <mp.gangloff@orange.fr>

Date : 14/01/2024 14:25

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Native de Collorgues et amoureuse de mon village et de son environnement, il m'est difficile de voir ces lieux où je jouais enfant dégradés par des engins de chantier qui laminent le sol, qui détruisent la végétation et qui transforment ce paysage en paysage lunaire.

Nous n'en sommes qu'au début, on imagine l'avenir ! nous en avons un bon exemple sur la nationale 106, au carrefour de la route de Dions. Comment un tel projet a-t-il pu être conçu ? La route n'est absolument pas adaptée, le pauvre petit pont Gibelin devra avoir les reins solides pour supporter ces transports, on n'imagine pas que la circulation se fasse aussi par notre village. Passage d'engins, camions, poussières, bruits, autant de nuisances importantes et inacceptables : un équilibre environnemental dégradé, une partie de la commune dévastée.

Ce projet, dont les premières réalisations laissent présager l'avenir, ne doit pas aboutir. J'exprime donc ma totale opposition à cette réalisation absurde.

Rose Gangloff

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

GAYDE LOIC ET NATHALIE
4 LOTISSEMENT LES FIGOURIERES
30190 STE ANASTASIE

Tél . : 06-17-33-89-73

15/01

PREMIER ARRIVE
PREFECTURE

15 JAN. 2024

Prefecture du gard

Monsieur,

Suite à l'enquête publique concernant l'ouverture et la mise en service d'un centre de recyclage sur la commune de Saint désery par la société S.E.T, **donne satisfaction pour plusieurs raison.**

- Ce centre doit être exploité par une société de taille familiale, taille humaine et non une multinationale et nous pensons que son impactation sur l'environnement sera très limitée et contrôlée.
- L'ouverture de compte est simple, rapide et effective en moins de 24 heures.
- Ce centre sera ouvert même aux particuliers.
- Tous les petits auto entrepreneurs, les dirigeants de SARL sur les communes avoisinantes auront enfin un lieux pour venir vider les déchets des chantiers, donc plus de déchets sauvages et notamment au niveau du champs de tir route qui relie Ste Anastasie à Nîmes et pourront repartir avec des matériaux recyclés pour leurs chantiers.

Voila les différentes raisons qui nous font penser que l'ouverture de ce centre n'est pas néphaste et nous soutenons son ouverture.

Cordialement,

Loic et nathalie GAYDE

Sujet : [INTERNET] Consultation publique - Sud Environnement

De : Kalinka Gayde <k.gayde@gmail.com>

Date : 14/01/2024 17:39

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

J'habite depuis peu sur Moussac et je réponds à la consultation publique de Sud Environnement à Saint Dezery.

Je donne mon avis favorable pour l'installation de ce centre de tri, qui permet de développer le travail de proximité et éviter les décharges sauvages, que nous subissons sur notre belle nature chaque jour.

Ce site comme son nom l'indique, fonctionne dans le respect de l'environnement, permettant le tri et le recyclage de tous les matériaux.

Sud Environnement est une entreprise aux qualités professionnelles et humaines dans le respect de l'environnement, alors laissons nos entreprises locales travailler dans le respect qu'elles méritent !

Recevez, Monsieur Le Préfet, mes respectueuses salutations.

Mme GAYDE Kalinka
4 Rue de la Carrière de l'Olivette
30190 MOUSSAC

Sujet : [INTERNET] consultation publique dossier Sud environnement Saint-Dézéry

De : martine.durot@laposte.net

Date : 14/01/2024 19:43

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Bonjour

Je souhaiterais donner mon opinion au sujet de l'entreprise qui s'est installée à la sortie de mon village, Collorgues.

Depuis cette installation, on ne peut que regretter la dégradation du paysage et s'inquiéter pour la faune et la flore très nombreuses dans ce secteur.

Le bruit engendré ainsi que les produits utilisés peuvent perturber grandement et durablement cet écosystème si précieux.

Quant aux habitants des communes concernées, ils ne peuvent se satisfaire de voir leur environnement impacté : paysage dégradé, bruit, augmentation du trafic routier par des camions, possibles retombées sur les nappes phréatiques ou la qualité de l'air ...

En espérant que vous prendrez en compte mon avis,
Recevez mes meilleurs salutations,

Martine Durot
Route de Saint-Dézéry
Collorgues

Sujet : [INTERNET] consultation public société sud environnement 30190

De : dominique riehl <driehl@sfr.fr>

Date : 14/01/2024 20:36

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Essentiel pour tous les villages environnants et réduire les coûts de transport
Mr Riehl Dominique 30190

Sujet : [INTERNET] consultation publique dossier SUD ENVIRONNEMENT SAINT-DEZERY

De : "S. V." <sylvie.viala30@gmail.com>

Date : 14/01/2024 20:45

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Nous venons par le présent mail nous exprimer concernant l'installation d'une entreprise de tri, boyage et concassage de pierres à la sortie de notre village Collorgues sur la route de Saint Dézéry.

Nous habitons à Collorgues et subissons depuis des mois, la poussière et le bruit occasionnés par l'activité de cette entreprise, ainsi que le passage de poids lourds de type camions bennes sur la route de Saint Dézéry dont nous sommes riverains.

Le va et vient de ces camions engendrent :

1/ des nuisances sonores :

- moteurs
- fracas des bennes métalliques
- coups de frein intempestifs car on ne peut se croiser sur le petit pont de pierre à coté duquel nous habitons: il faut bien stopper un véhicule aussi lourd, lancé à vive allure lorsqu'un autre arrive en face. Ce petit pont de pierres est-il d'ailleurs suffisamment solide pour supporter encore longtemps le poids de ces camions ?

2/ des risques d'accidents :

Nous tenons à alerter sur les risques liés à ce trafic de poids lourds qui ne respectent ni la limitation de vitesse, ni le panneau de signalisation d'interdiction de passage aux plus de 19 tonnes.

J'ai été témoin de situations dangereuses où le télèscopage avec un autre véhicule a été évité de justesse.

La route de Saint Dézéry est empruntée par des piétons tous les jours, notamment des élèves pour se rendre à l'arrêt de bus, au risque de se faire faucher par un de ces camions.

3/ des dégâts environnementaux :

L'activité même de cette entreprise, défigure le paysage, détruit la faune, la flore environnante. Les machines utilisées occasionnent de la poussière et du bruit dont les retombées sont supportées par les habitations alentours.

Compte tenu des désagréments occasionnés et de l'atteinte portée à la tranquillité des habitants des villages de Collorgues, Saint Dézéry et Garrigues Sainte Eulalie, nous comptons sur votre compréhension et votre pouvoir décisionnaire afin de mettre fin à l'activité de cette entreprise et de ce fait à cette situation devenue insupportable.

Veuillez agréer, Monsieur Le Prefet, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie et Didier VIALA
9 Lot Le Clos - 30190 COLLORGUES

Mr et Mme Jalabert Jonathan
Mas de Quet
30190 Castelnau-Valence
06-75-07-60-33

IRRIER APPROVE
D. C. L. C.
15 JAN. 2024

A l'attention de Mr Le Préfet du Gard

Objet: réponse à l'enquête publique concernant la société SUD ENVIRONNEMENT

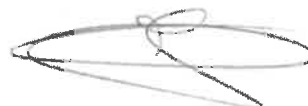
Mr le préfet,

Nous sommes propriétaires de certaines parcelles agricoles attenantes au site de concassage de la société SUD ENVIRONNEMENT. Notre exploitation agricole est située sur la commune de Collorgues depuis 2020 avant le début d'activité de celle-ci . Nous avons sur place un élevage de porcs plein air et de vaches Aubrac.

Depuis l'installation de SUD ENVIRONNEMENT à proximité de mon élevage, nous n'avons connu aucune perturbation de notre activité, ni un changement de comportement de nos animaux. A l'heure actuelle, le bruit et la poussière émanant de cette société sont raisonnables et ne nous portent aucun préjudice. Depuis le début de cette activité, nous avons remarqué moins de dépôt sauvage dans nos terres et nos chemins (gravats et autres déchets du bâtiment). Nous pensons que le concassage et le recyclage des matériaux sont dans l'air du temps et que nous avons besoin d'entreprise comme celle-ci.

Veuillez agréer, Mr le préfet, nos sincères salutations.

Fait à Castelnau-Valence,
Le 14/01/2023



Sujet : [INTERNET] Consultation publique dossier Sud-environnement Saint-Dézéry

De : marion garric <mariongarric@hotmail.fr>

Date : 15/01/2024 08:00

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>, "philippeberta30@gmail.com" <philippeberta30@gmail.com>, "Philippe.Berta@assemblee-nationale.fr" <Philippe.Berta@assemblee-nationale.fr>, "mairie@collorgues.fr" <mairie@collorgues.fr>, "stdezery.mairie@wanadoo.fr" <stdezery.mairie@wanadoo.fr>

Madame, Monsieur de la préfecture,
Monsieur le député de la circonscription (pour alerte),
Madame le maire de Collorgues et Monsieur le maire de Saint Dézéry (pour information),

Résidente à Collorgues au chemin des canets (30190), je souhaite participer à la consultation publique concernant le dossier Sud-Environnement Saint-Dézéry.

Je tiens tout d'abord à vous faire part de mon effarement quant à l'avancée et l'emprise d'une telle entreprise, en quelques mois et hors de toute autorisation légale ; alors que, dans les mêmes communes de Collorgues et Saint-Dézéry, l'Etat et la justice font démonter des abris de jardin réalisés sans permis et que dans de tels cas, les procédures de régularisation n'ont pas été accordées. La disproportion questionne le principe de l'égalité devant la loi.

Je fréquente quasi quotidiennement, tant en voiture qu'à pied, la route qui longe le site concerné. J'ai rapidement constaté la dégradation de la route elle-même, le bitûme étant endommagé sur les bords par les camions qui se déportent pour tourner. Les détériorations sont rapides et importantes car la route n'a pas été prévue pour cet usage. Une entreprise illégale dégrade et ce seront nos impôts qui devront financer les réparations ? Ou bien les autres usagers devront subir une route dégradée pendant des dizaines d'années ?

Au quotidien, les activités de l'entreprise causent beaucoup de bruit et une perte de qualité de vie dans le village. D'importants nuages de poussière s'en dégagent et nuisent aussi aux activités d'extérieur aux abords car c'est aussi un espace de promenade pour les familles des deux villages. Désagréables, les abords du site sont aussi devenus dangereux car les camions y roulent vite et se déportent sur l'autre voie pour entrer / sortir du site sans courtoisie pour les voitures, piétons, vélos en sens inverse. Les réclamations portées auprès de l'entreprise pour une meilleure sécurité de tous n'ont servi à rien.

Le mépris du cadre légal et de la population environnante est patent également dans le non-respect de l'arrêté préfectoral d'exercer (mais pourquoi cela n'a-t-il pas été vérifié et sanctionné ?).

Par ailleurs, là où les particuliers sont verbalisables s'ils brûlent des végétaux chez eux, j'ai constaté que des tas de végétaux entreposés avaient été incendiés un vendredi à l'entrée du site, les tas brûlaient encore le samedi, sans surveillance car le site était vide. C'était courant octobre, donc encore en pleine sécheresse, mais je n'ai pas alors songé à le photographier. Dans ces conditions, je m'inquiète déjà du risque d'incendie durant l'été : les habitations proches seront touchées avant que des pompiers puissent intervenir.

L'entreprise affiche un mépris patent pour la sécurité d'autrui.

Cet espace était boisé et le paysage en est détruit. Par-delà la dégradation visuelle, les atteintes à la faune et la flore sont évidentes alors que des espèces protégées y sont, y étaient présentes (des orchidées notamment) et il est aussi des prérogatives de la préfecture d'y veiller d'après le Code de l'Environnement.

Tous ces désagréments auraient pu être anticipés si l'entreprise avait été installée dans le respect du cadre légal mais elle s'est implantée là sans autorisation, au mépris des lois et des institutions communales de Collorgues et St-Dézéry qui s'y sont opposées. Son extension en quelques mois est impressionnante et cela continue (ouverture d'un accès non autorisé en haut du site).

La présentation de l'activité pour la présente consultation publique mentionne "des activités de pulvérisation, lavage et nettoyage" mais comment seront gérés les effluents en l'absence de réseaux d'évacuation ? Simplement rejetés en pleine nature j'imagine, dans le ruisseau attenant... c'est le plus facile et lucratif pour l'entreprise qui plus est.

Bien sûr il serait possible de soulager certains des désagréments sus-mentionnés par diverses mesures mais je n'ai aucune confiance dans la probité et le respect des limites (s'il en était posées) par le patron de l'entreprise concernée. Aucune n'a été respectée jusqu'alors.

Si une entreprise qui s'est implantée ainsi, au mépris des lois et des actions des municipalités, est validée à l'échelon préfectoral, qui seront les suivantes ?

Le message envoyé est-il celui du mépris des populations et espaces des petits villages où l'audace ferait loi ?

J'espère que la consultation publique donnera lieu à une réelle prise en compte des avis des populations concernées au quotidien et une réaffirmation du cadre légal, garant du vivre-ensemble en fermant rapidement cette entreprise illégale et nuisible.

Cordialement,
Marion GARRIC

Sujet : [INTERNET] Consultation du public - Société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT-DÉZÉRY (30190).

De : Guillaume Jeremy <jeremy.guillaume662@orange.fr>

Date : 12/01/2024 18:20

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite participer à la consultation du public qui concerne la demande d'enregistrement de la société SUD ENVIRONNEMENT ET TERRASSEMENT, pour une installation de tri et valorisation des matériaux à SAINT-DÉZÉRY (30190).

Ayant une entreprise de terrassement sur la commune de GARRIGUES-SAINTE-EULALIE (30190), je me suis déjà servi en matériaux auprès de cette entreprise (gravier recyclé, sable recyclé...), et également apporté mes déchets de chantier.

Ces déchets sont par la suite recyclés. C'est une démarche écologique et également économique, puisque je peux déposer et m'approvisionner sur le même lieu.

Je suis donc favorable à l'enregistrement de cette société, qui plus est sur un secteur où aucune entreprise de cette nature n'existe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Consultation publique dossier Sus environnement Saint Dézéry

De : Christian TOQUEBIOL <toquebiolcorinne@orange.fr>

Date : 13/01/2024 09:21

Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr

Madame, Monsieur,

L'installation d'une entreprise de recyclage de gravats de démolition, terrassement etc.. se situant entre deux petites communes : Collorgues (1er habitations à 1 km à peine) et Saint Dézéry est délétère à l'environnement. Le site est complètement saccagé, d'énormes camions circulent pour le transport des gravats sur une toute petite départementale (D120) bien sous dimensionnée pour ce type de véhicule.

La route ne résistera pas longtemps aux énormes tonnages et le Pont de Gibelin (D120) qu'ils utilisent pour passer le ruisseau, non plus.

Ce genre d'activité doit être organisée, en anticipant les risques pour l'environnement, ce qui n'est visiblement pas le cas ici.

Une zone dédiée pourrait palier à ces difficultés en respectant les infrastructures, le site et surtout les populations voisines.

Il est donc de votre pouvoir d'empêcher que les nuisances perdurent et nous comptons sur votre discernement,

Bien cordialement votre,

Corinne TOQUEBIOL-NEGRE et Christian TOQUEBIOL,

6 rue des canets 30190 COLLORGUES

Sujet : [INTERNET] Enquete public sud environnement et terrassement.

De : alain beau <alainangebeau@outlook.fr>

Date : 14/01/2024 13:07

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Bonjour.

En ce qui concerne la demande d'enregistrement déposé par la société sud environnement terrassement, nous y sommes favorables.

- entreprise qui permet à tous les artisans de nos villages de déposer leur gravas sans avoir à faire des kilomètres inutiles.
- recyclage pour le bien de la planète. En cette période où l'on nous demande d'être écologique.
- créations d'emplois dans nos villages, point positif vu la conjoncture actuelle.

Il est consternant que le maire du village ne trouve pas de solutions qui conviendrais à tous, puisqu'il est censé soutenir ces concitoyens artisans et entrepreneurs.

Pour le passage de quelques véhicules par jours il est dommage d'ennuyer cette entreprise de proximité.

A ce moment-là, interdisons à nos agriculteurs, nos éboueurs, nos livreurs, de circuler sur nos routes de campagne. (Ridicule)

Soyons solidaire et non individualiste.

Cordialement.

Mr BEAU.

